

1963/1964 (Arrêté du 29 janvier 1963 et Arrêté du 23 juillet 1963)

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint	Noël	Mi-Février	Pâques	Début des vacances d'été
	Pour les enseignements élémentaires et de fin d'études primaires : le lundi [16-09-1963] Pour les autres enseignements relevant de la direction générale de l'Organisation et des programmes scolaires : le lundi [23-09-1963]	Du mercredi [30-10-1963] au lundi [04-11-1963]	Du vendredi [20-12-1963] au vendredi [03-01-1964] *	Du samedi [08-02-1964] au vendredi [14-02-1964]	Du mercredi [25-03-1964] au vendredi [10-04-1964]	Pour les enseignements pré-élémentaires, élémentaires et de fin d'études primaires : le mercredi [01-07-1964] Pour les autres enseignements relevant de la direction générale de l'Organisation et des programmes scolaires : le samedi [27-06-1964]

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

* le jeudi 19 décembre étant jour de classe